

Sainte Marie, le 14 avril 2025

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 avril 2025

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 11 avril 2025 à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Gérard GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérard - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - --- BIRINGER Frédéric - BARAILLER Monique - HERMANT Éric - GUERITTOT Geneviève - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie -

Étaient absents excusés : BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Madame Claire EMONIN a été nommée secrétaire.

Monsieur Alain BOURGEOIS donne procuration à Madame Claire EMONIN ce conseil municipal.
Monsieur Hervé BARBET donne procuration à Monsieur Denis GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.
Monsieur Guillaume VALLAT donne procuration à Madame Stéphanie VALLAT pour ce conseil municipal

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Aménagement du territoire :

Retour :

DP :

PERRIN Olivier – 7 bis rue de la Laiterie – Remplacement d'un abri par une pergola – **ACCORDÉ LE 04/04/2025**

JACOTEY Fabien – 4 rue d'Echenans – Carport aluminium - **ACCORDÉ LE 25/03/2025**

CU :

Maître THOUVENOT – FAGEOT Mélanie – Grands Moulins à Vent – **RÉPONDU LE 27/03/2025**

Commission Bois et Agriculture

Le responsable de commission informe les membres du conseil municipal qu'un devis d'un montant de 575€ HT soit 635 € TTC a été passé pour une intervention urgente sur le terrain de Moto Cross avec Acco Forêt. L'entreprise a également proposé de faire l'achat de ce bois pour un montant de 15 € HT la tonne et de l'évacuer, cette proposition a également été validée.

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs 2025. Il propose de les voter par chapitres.

Budget Commune

- Fonctionnement : Dépenses : 1 059 028.22 € / Recettes : 1 059 028.22 €
- Investissement : Dépenses : 1 342 410.94 € / Recettes : 1 342 410.94 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5%
Investissement : 7.5 %

Accord du conseil municipal à l'unanimité (13 Pour).

Budget Forêt

- Fonctionnement : Dépenses : 88 678.01 € / Recettes : 88 678.01 €
- Investissement : Dépenses : 65 031.09 € / Recettes : 65 031.09 €

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement : 7.5%
Investissement : 7.5 %

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (13 Pour).

TRAVAUX RD33 : CONVENTION OPSA

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec le Département du Doubs concernant les travaux d'aménagement de la traversée de la RD 33, Tranche 2, pour le versement de la subvention OPSA « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » d'un montant estimé de 143 754 €.

L'exposé du Maire entendu est après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer cette convention et tous les documents afférents à cette affaire.

TRAVAUX CHEMIN COMMUNAL PRIVÉ – FIBRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un problème a été constaté au niveau de la gaine sous terrain « Télécom » sur le domaine privé de la commune.

Après plusieurs tentatives de raccordement par un fournisseur d'accès, après un signalement au régulateur des télécommunications, pas de solution trouvée car le problème est situé sur le domaine privé communal. La solution est de réaliser des travaux pour installer une chambre de tirage intermédiaire.

Un devis pour la réalisation de ces travaux a été demandé à l'entreprise SOGEA pour un montant de 2 100€ HT soit 2 520 € TTC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et 1 voix contre.

RIFSEEP : MODIFICATION DES GROUPES DE FONCTIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des 2 postes de rédacteur lors du précédent conseil municipal, il est nécessaire d'actualiser la délibération du RIFSEEP afin d'y ajouter le groupe de fonctions « Rédacteur » et d'ainsi valider le plafond maximum de l'IFSE et du CIA.

Les montants sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps non partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Dans la délibération du 26 octobre 2017, qui instaure le RIFSEEP, le groupe d'emploi de rédacteur n'a pas été cité, il est donc nécessaire de l'ajouter afin de compléter de cette délibération.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier les groupes de fonctions de l'IFSE et du CIA, en y ajoutant le groupe d'emploi des rédacteurs territoriaux.

TITRE EN NON-VALEUR

Lors du précédent conseil municipal ce point a été traité, le Maire souhaite donner plus de précision sur celui-ci afin de délibérer à nouveau.

Suite à la décision d'annulation de la dette du Tribunal concernant un dossier de surendettement et de la demande de mise en non-valeur émanant du SGC, la somme due à la commune a donc été supprimée. Il n'y aura aucune possibilité de récupérer cette somme.

Le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de réétudier la demande du SGC.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider cette non-valeur d'un montant de 70 € et de passer les écritures comptables nécessaires suite à cette décision.

DIVERS

Motion pour le maintien du service oncologique du Mittan

Le rapport relatif à l'avenir de la cancérologie sur les sites de Trévenans et du Mittan a été présenté au Comité de Pilotage jeudi dernier. Les préconisations qui en résultent, tendent à maintenir l'option, contre laquelle nous nous sommes toujours fermement opposés : celle de la création d'un centre d'oncologie à Trévenans, tandis que le site du Mittan serait dévolu à un centre de réadaptation spécialisée en onco-gériatrie.

Nous avons été sollicités pour nous mobiliser afin de maintenir ce service d'oncologie sur le site du Mittan.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de valider une motion pour le maintien du service oncologique du Mittan.

SIVU de la Chauillère

La Présidente donne les informations suivantes sur le SIVU de la Chauillère :

- Les effectifs sont en baisse : 165 élèves en 2022/2023, ils passent à 127 élèves prévus pour la rentrée 2025.
- La participation de la commune pour le SIVU a été validée lors du vote du budget, elle s'élève à 98 479 €.
- Une alarme a été installée dans l'ancien bâtiment.
- Une employée chargée de l'accompagnement du bus et d'une partie de l'entretien des bâtiments partira en retraite cet été, des recherches pour la remplacer seront faites rapidement (16h par semaine).

Informations Gendarmerie de BAVANS

Une réflexion est en cours pour la mise en place d'une « participation citoyenne » sur le territoire de la commune.

Prochain conseil municipal le vendredi 16 mai 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h16.

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

